

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

### Séance du 22 juin 2026

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 15/06/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAOUI Nawal, M. DUPUIS Alain (Procuration de MME BARTHE DELANOË Anne-Marie), M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril (Procuration de MME DAMOISON-MONTEILS Céline), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, M. AILLOS Hélène, M. GOUTY Michel (Procuration de M. CUPOLI Michel), MME MENOUE-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Date d'affichage : 15/06/2026

Absents excusés : MME BARTHE DELANOË Anne-Marie (Procuration à M. DUPUIS Alain), MME DAMOISON-MONTEILS Céline (Procuration à M. COSQUER Cyril), M. CUPOLI Michel (Procuration à M. GOUTY Michel).

Secrétaire : M. DUPUIS Alain.

### **N° DEL2026-53 : Tarifs et conventions de fourniture de repas à la crèche associative « Les Lucioles » et à l'association Familles Rurales de Puygouzon 2026-2027.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la cantine scolaire municipale élabore depuis la rentrée scolaire 2013 les repas du centre de loisirs « Le Diabolo » et de la crèche « Les Lucioles », fournis auparavant par la maison de retraite de Puygouzon.

Il rappelle également que depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les repas fournis aux animateurs de l'A.L.A.E. et du Centre de Loisirs sont facturés à l'association Familles Rurales de Puygouzon.

À cette fin, il est proposé au conseil municipal d'établir des conventions de fourniture de repas avec les deux associations gestionnaires et de fixer les tarifs respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'association Familles Rurales de Puygouzon et l'association Les Lucioles les conventions annuelles de fourniture des repas.
- **DÉCIDE** de modifier les tarifs des repas pour l'année scolaire 2026-2027 pour les enfants de la crèche comme suit :

- pour les enfants de la crèche :

|              |                        |
|--------------|------------------------|
| Tarif grands | <b>2,65 € le repas</b> |
| Tarif bébés  | <b>1,85 € le repas</b> |
  
- **DÉCIDE** de modifier les tarifs des repas pour l'année scolaire 2026-2027 pour les enfants et employés de l'association Familles Rurales de Puygouzon et de les fixer comme suit :
  - pour les enfants du Diabolo : **4,70 € le repas**
  
  - pour les employés de l'association Familles Rurales de Puygouzon :  
**6,05 € le repas**

*Ainsi délibéré, le mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le secrétaire de séance**

**Alain DUPUIS**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

